

## MANIERE 1 : Soutenir une équipe de recherche en région

La Fondation de l'Avenir soutient des projets de recherche partout en France et peut proposer à une mutuelle de monter un partenariat local autour d'une équipe de recherche. **Ainsi, pour 10 000€ à 20 000€ une mutuelle peut devenir partenaire exclusif.** Ce soutien est médiatisable à l'occasion d'un rendez-vous scientifique (conférence, café-Avenir-recherche,...) organisé spécialement pour le partenaire.

## MANIERE 2 : Soutenir une thématique de recherche sur trois ans

Des partenaires issus du monde de la mutualité s'engagent auprès de la Fondation en choisissant **une thématique de recherche à soutenir pendant trois années.** La Fondation s'engage alors à présenter chaque année au partenaire des projets en lien avec la thématique désignée dans la convention. Le partenaire peut se prévaloir de ce partenariat exclusif et organiser des conférences médicales sous l'égide de la Fondation (qui prend en charge le contenu scientifique en ayant recours au réseau de chercheurs soutenus.). L'enveloppe budgétaire pour ce type de partenariat est de **20 000€ à 30 000€.**

## MANIERE 3 : Etre partenaire d'un événement de mobilisation

La Fondation de l'Avenir dispose de deux rendez-vous de mobilisation.

**Les journées de l'Avenir :** Ce week end de mobilisation est organisé en partenariat avec **la Ligue Nationale de Basket.** A l'occasion de matchs de baskets Pro A et Pro B (18 matchs, 18 villes), **la Fondation sensibilise les citoyens à la nécessité de soutenir la recherche.** Les partenaires locaux se joignent à la Fondation pour organiser un rendez-vous scientifique ou pour remettre un chèque à l'occasion d'un match. La Fondation s'entoure également de partenaires nationaux, présents lors du match parisien.

**Urgence Cancer :** Pendant une semaine, la Fondation interpelle le public pour collecter des fonds en faveur de la recherche pour le cancer. En marge des mailings de sollicitation de donateurs, la Fondation organise **des**

**rendez-vous scientifiques avec ses partenaires et recueille leurs soutiens financiers.**

## MANIERE 4 : Créer une bourse, un prix

Des partenaires peuvent être tentés de créer un prix ou une bourse pour soutenir et encourager des chercheurs. La Fondation met en place la procédure de **sélection de l'équipe et organise avec le partenaire une remise officielle du soutien financier à l'équipe lauréate.** **Exemple :** En 2010, Harmonie Mutualité a créé la Bourse Harmonie Mutualité Alzheimer.

## MANIERE 5 : Proposer un produit partage

Un partenaire peut créer un produit partage, une offre spéciale ou un parrainage **en direction de ses adhérents afin de générer des fonds destinés à la recherche.** **Exemple :** En 2010, Mutac a lancé la garantie obsèques « Mutac Avenir Solidaire », qui permet aux bénéficiaires de la garantie de reverser une partie du capital restant à la Fondation de l'Avenir.

## MANIERE 6 : Souscrire à Avenir-Partage

Le Fond Avenir Partage géré par Ofivalmo en partenariat avec la Banque Française et la Banque Fédérale Mutualiste, répond à un double objectif : il permet d'assurer l'optimisation des performances financières tout en garantissant la sélection d'un portefeuille de valeurs d'entreprises notées sur leur engagement en terme d'Investissement Socialement Responsable avec prise en compte de critères extra financiers (relations humaines dans l'entreprise, relations avec la société civile, relations avec l'environnement, respect de la déontologie). Le Fonds Commun de Placement (Avenir Partage ISR) contribue au financement de la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée, grâce à un don réalisé une fois par an, lors de la mise en distribution d'une partie des revenus du FCP. Ce don représente au maximum **2% de la valeur liquidative du FCP** au moment du détachement du coupon. Le souscripteur bénéficie alors d'un **crédit d'impôt égal à 60% du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.**

## MANIERE 7 : Prêter ses fichiers d'adhérents

Chaque année, plusieurs mutuelles acceptent de prêter leurs fichiers d'adhérents afin que la Fondation puisse **recruter de nouveaux donateurs.** Chaque partenaire dispose de son logo sur les enveloppes des courriers destinés à leurs adhérents. Pour continuer de financer en moyenne 35 projets de recherche par an, la Fondation doit recruter 7500 nouveaux donateurs chaque année. Le prêt de fichier est donc particulièrement précieux pour la Fondation. Le prêt est réalisé après signature d'une convention, établie dans le respect des obligations CNIL.

## MANIERE 8 : Devenir « relais militant »

La Fondation de l'Avenir a besoin du soutien des mutuelles pour se faire connaître. Ainsi, chaque année elle peut compter **sur les réseaux d'informations de ses partenaires pour diffuser ses messages.** Les mutuelles qui ont choisi de devenir des relais militants proposent gracieusement : des insertions **d'annonces presse** et/ou de rédactionnels dans les publications destinées aux adhérents, des insertions de **bannières** et/ou de rédactionnels sur leur site internet, de **l'affichage**, une intervention lors **d'assemblées générales ou conférences.**

## MANIERE 9 : Faire un don ou monter une opération de collecte

Les partenaires de la Fondation de l'Avenir peuvent soutenir la recherche en faisant un don (donnant droit à un défiscalisation) ou en organisant une action de collecte au profit de la Fondation. **Cette action peut être réalisée en direction des adhérents, mais également des salariés.** La Fondation de l'Avenir propose à ses partenaires d'organiser un événement lors la remise du don ou des fonds récoltés.

## MANIERE 10 : Faire abriter sa fondation par la Fondation de l'Avenir

Depuis 1992, la Fondation de l'Avenir est habilitée à abriter des Fondations ayant des buts voisins aux siens. **Les mutuelles qui souhaitent créer de manière souple une Fondation,** peuvent faire appel à la Fondation de l'Avenir, qui prendra en charge la création, la gestion et la mise en œuvre des missions sociales.